




ASSURANCE
COLLECTIVE

VOTRE GUIDE D'INFORMATION

Chaussures orthopédiques





DOCUMENTS À FOURNIR AVEC VOTRE RÉCLAMATION

Pour que nous puissions traiter votre réclamation efficacement et nous assurer que vous répondiez aux critères d'admissibilité, veuillez fournir tous les documents requis.

Critères d'admissibilité

Les chaussures orthopédiques faites sur mesure ou modifiées de façon permanente doivent répondre à un besoin médical, comme déterminé par un professionnel de la santé qualifié.¹

¹ Vous référer au tableau pour obtenir la liste des principaux professionnels de la santé qualifiés.

Documents et information à fournir

- Le nom du professionnel de la santé qui vous a évalué et déterminé le besoin médical.
- Les résultats de l'examen biomécanique :
 - antécédents médicaux;
 - examen;
 - analyse de la démarche;
 - évaluation des chaussures orthopédiques.
- Le nom et les compétences du spécialiste en chaussures orthopédiques ou du laboratoire qui a fait sur mesure ou modifié de façon permanente vos chaussures.
- Pour les chaussures modifiées, les chaussures modifiées de façon permanente, les détails relatifs aux chaussures, y compris la marque, le numéro de modèle et le style. Les chaussures standards vendues au détail ne sont pas admissibles aux prestations.
- Pour les chaussures modifiées de façon permanente, une liste détaillée des modifications permanentes apportées pour palier les difformités ou améliorer votre état. Chaque modification doit être décrite précisément et présentée séparément sur la facture.
- Pour les chaussures faites sur mesure, une description de la technique de fabrication.
- Une réclamation remplie, signée et datée ainsi que la facture originale confirmant que les chaussures ont été livrées et que les frais¹ ont été payés en totalité.

¹Le remboursement sera effectué selon les conditions de votre régime et en fonction des frais usuels et coutumiers normalement engagés dans la localité où le service a été fourni.

Principaux professionnels de la santé qualifiés

	QUÉBEC	ONTARIO	AUTRES PROVINCES
Professionnels de la santé qualifiés	- Médecin - Podiatre	- Médecin - Orthésiste dûment autorisé - Podiatre - Podologue - Podo-orthésiste dûment autorisé	- Médecin - Orthésiste dûment autorisé - Podiatre - Podo-orthésiste dûment autorisé
Spécialistes et laboratoires spécialisés en orthopédie dûment autorisés	- Laboratoire détenant un permis délivré par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) où travaille un orthésiste qui est un membre en règle de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ)	- Orthésiste dûment autorisé - Podiatre - Podologue - Podo-orthésiste dûment autorisé	- Orthésiste dûment autorisé - Podiatre - Podo-orthésiste dûment autorisé

Un professionnel de la santé qualifié est une personne qui exerce dans le cadre d'expertise de sa profession.

Examen biomécanique

Pour déterminer le besoin médical et assurer que vous receviez les soins les plus appropriés, le professionnel de la santé qualifié effectuera un examen complet, qui pourrait prendre jusqu'à une heure. Vous trouverez ci-dessous plus de détails concernant cet examen.

Antécédents médicaux : Revue complète de vos antécédents médicaux, des symptômes, des blessures subies par le passé et de vos habitudes de vie (emploi et activités). Le professionnel de la santé procédera également à une analyse de vos chaussures, à savoir si elles vous conviennent et si leur style est adapté. Il examinera aussi votre façon de les porter.

Examen : Évaluation manuelle complète des membres inférieurs, y compris la structure du pied, l'alignement et la force, l'amplitude du mouvement et la détection des anomalies.

Analyse de la démarche : Le professionnel de la santé vous observera lorsque vous marchez afin de détecter les compensations ou les anomalies.

Évaluation des chaussures orthopédiques : Le professionnel de la santé déterminera les traitements possibles et expliquera de quelle façon le traitement répondra à vos besoins personnels.

Moules pour chaussures faites sur mesure

Un moule est un modèle tridimensionnel (volumétrique) qui ne peut être obtenu qu'à l'aide d'un moulage en plastique, d'un bas de plâtre et de techniques de balayage optique ou laser conçues pour reproduire les contours particuliers de la plante et de la face dorsale de votre pied ou de votre cheville.

Fabrication des chaussures

Les chaussures sur mesure sont fabriquées à l'aide d'une image en trois dimensions du pied et de la jambe et faites de matières premières. Les chaussures faites sur mesure sont conçues spécialement pour vous et sont habituellement nécessaires quand les chaussures conventionnelles ne vous vont pas en raison de difformités ou ne vous conviennent pas en raison d'un dysfonctionnement important. Les chaussures faites sur mesure sont indiquées dans les cas les plus sérieux de problèmes d'ajustement aux pieds et aux chevilles.

Livraison des chaussures

Les chaussures faites sur mesure doivent être ajustées à votre pied, et votre façon de marcher avec ces chaussures doit être évaluée. Votre façon de marcher avec des chaussures orthopédiques modifiées de façon permanente doit également être évaluée. Un suivi doit être offert et, préférablement, celui-ci devrait être prévu dans un délai de 2 à 6 semaines et effectué par le même professionnel.

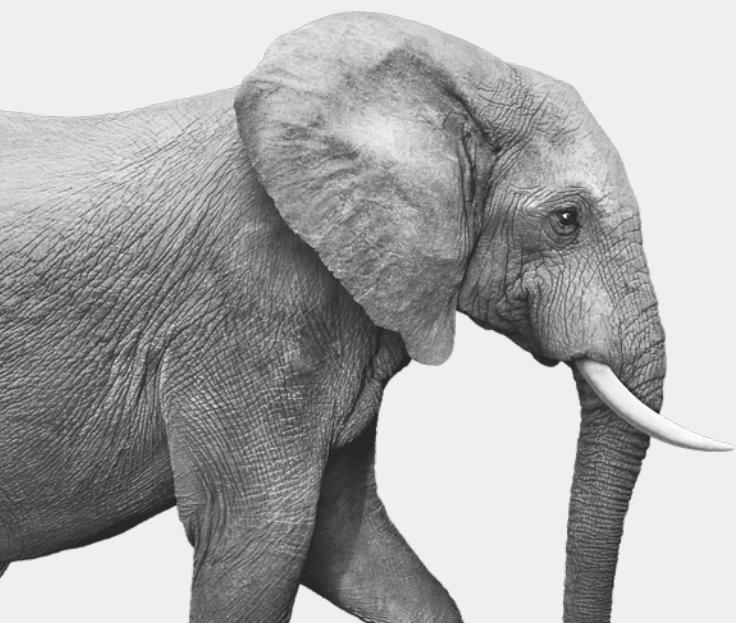
Information à communiquer au patient

Le professionnel de la santé qualifié doit expliquer :

- ✓ De quelle façon les chaussures s'adapteront à vos pieds et comment les ajuster
- ✓ Quand revenir voir le professionnel de la santé pour un suivi ou des ajustements
- ✓ Comment prendre soin des chaussures pour les conserver longtemps

Vous devez éviter d'acheter des chaussures orthopédiques lorsque :

- ✓ Un fournisseur ne possède pas les qualifications nécessaires
- ✓ Un fournisseur vous recommande de voir un médecin de son choix plutôt que de vous diriger vers votre médecin de famille
- ✓ Un fournisseur fait pression pour que vous vous procuriez des produits ou des services additionnels dont vous n'avez pas besoin
- ✓ Un fournisseur offre des incitatifs ou des rabais
- ✓ Un fournisseur falsifie l'information et les reçus pour assurer que les frais soient couverts par le régime d'assurance collective ou dans le but de partager les profits



Si vous êtes témoin d'un acte frauduleux ou soupçonnez un tel acte de la part d'un fournisseur dentaire ou de la santé, vous pouvez facilement, et en toute confidentialité, le rapporter au Services d'enquête de iA Groupe financier ou à l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP).

Services d'enquête de iA Groupe financier
1 866 789-3938

Association canadienne des compagnies
d'assurances de personnes
accap.ca/antifraude

F54-869 ACC

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** exerce ses activités.

1 877 422-6487

ia.ca